



Sainte-Foy, le 20 avril 2004

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

M^e Dubois,

Par la présente, la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels sollicitent conjointement le statut d'intervenant avec procureur, conformément au «Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie» concernant la «Demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT)» (dossier R 3531-2004).

À cet effet, vous trouverez ci-joints les renseignements nécessaires répondant à l'article 8 du Règlement.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre position et vous prions d'accepter, M^e Dubois, nos salutations distinguées.

Réjean Morel
Directeur général

RM/pl
c.c. : M^e F-Jean Morel
M. Gilbert Desmarais